

Association Vivre en Bord de Baie
Chez M. Lelièvre
6, lieu-dit Pissoison
22120 HILLION

Hillion, le 16/5/2023

<https://www.vivreenborddebaie.fr>
vivreenborddebaie@laposte.net

Monsieur le Président
Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue du 71ème RI CS55403
22044 Saint-Brieuc cedex 2

Obj : question concernant les systèmes d'endiguement sur les communes d'Hillion, Langueux et Yffiniac

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'une réunion d'information, qui se déroulait à la mairie d'Hillion le 25/4/2023, en présence de M. Hamon vice-président en charge de la GEMAPI, M. David et M. Carpier de SBAA, nous avons appris que l'étude de dangers allait enfin aboutir et que le "**niveau de protection**" apporté par le système d'endiguement devrait être fixé à **6,80m**.

Notre question : sur quelles études vous êtes-vous appuyés pour fixer ce niveau de protection à 6,80m ?

Considérant que la finalité d'un système d'endiguement est la protection d'un territoire et de ses habitants contre les inondations, nous sommes très étonnés par ce niveau extrêmement bas. Nous rappelons que La cote de référence, locale et pour l'année 2015, du niveau marin a été fixée à 7,47m dans le PPRL-i (décembre 2016). Cette cote tient compte du niveau marin par forte marée, estimé en fonction de ses divers aléas (pression atmosphérique, vent, vagues,...), elle est portée à 7,87m à l'horizon 2100 suite au réchauffement climatique.

L'adoption de ce niveau de protection de 6,80m conduirait à un non rehaussement des digues et de ce fait à une **mise en danger délibérée de la vie des habitants** en les exposant à des submersions marines **prévisibles**.

Dans l'attente de vos réponses nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour le CA de l'association Vivre en Bord de
Baie

Le président S. Lelièvre

Copies à :

M. Hamon, vice-président en charge de la (GEMA)PI

Mme Guennou, maire d'Hillion

M. Haas, maire de Langueux

M. Hamayon, maire d'Yffiniac

M. le préfet des Côtes d'Armor